



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

BROUZET LES QUISSAC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2012 - Convocation du 14 décembre 2012

L'an deux mille douze le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Brouzet les Quissac s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire Laurent ALBEROLA.....

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :.....
BARRAL Sandrine GUENIOU Patricia ALBEROLA Laurent - DAUDE Claude - FEUILLADE Samuel - CAZALIS Didier - CHAPON Thierry - HEYER Olivier - ROCHETTE Julien.....
Absent : NATHAN Lisbeth - LAURENS Thérèse

Approbation séance du 6 décembre 2012 :

Monsieur le maire donne lecture de la séance du 30 octobre 2012. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la séance du 30 octobre 2012.

Décision Modificative n°3 (M14):

Monsieur le Maire propose la modification du budget de la Commune (M14) comme suit :

- En fonctionnement Chapitre 011 compte 618 - 470,00 €
Chapitre 65 compte 6533 + 470,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal

décide à l'unanimité

- d'approuver la Décision Modificative n°3 du budget de la Commune (M14)

Achat de la licence IV de Muz'art.....

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la licence IV de Muz'art est en vente. L'achat de cette licence permettrait à la Commune l'organisation de manifestations et pourrait servir à favoriser l'installation d'un commerce de proximité. Le conseil considère que le prix est attractif et que les finances de la Mairie le permettent. Le conseil municipal approuve l'achat de la licence avec 4 votes pour, 4 abstentions et 1 contre.

Défrichement des parcelles destinées au photovoltaïque.....

Monsieur le maire informe que conformément à la promesse de bail signée avec la société Solair direct, cette dernière pour déposer les demandes de permis de construire sollicite l'autorisation de la Commune pour déposer simultanément une demande d'autorisation de défrichement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'autorisation à la société Solair direct de déposer une demande de défrichement sur les parcelles suivantes : AC 19, AC 17, AC 6, AB 11 et AB 18.

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).....

Monsieur le maire informe que la DETR remplace la Dotation Générale d'Equipement. Le maire informe qu'aucun projet n'est envisagé pour cette année. Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ne pas demander la DETR.

Question diverses :

- Une proposition de faire un monument aux morts dans le village et un colombarium. Le conseil municipal approuve à l'unanimité. Le projet doit être défini.

